

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 18 septembre 2023

Nombre de délégués des Communes en exercice : 29

Nombre de membres présents ou représentés : 28

Délibération n° BC-2023-111

Objet de la délibération : **ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT
DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME-
ATTRIBUTION DU MARCHE M.2023-13**

L'an deux mil vingt-trois, le dix huit septembre, à 14h00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Salle Polyvalente (Près de la piscine), sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 11 septembre 2023.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal.

Absents ayant donné procuration :

GIULIANO Jérémy donne procuration à FELIX Jean-Claude, DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal, GROS Michel donne procuration à PERO Franck.

Absent : ARTUPHEL Ollivier.

Secrétaire de Séance : Patrice TONARELLI

Monsieur Gérard FABRE expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n° 2020-157 du 11 juillet 2020 relative à la délégation des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

CONSIDERANT que le marché n°2023-13 porte sur l'élaboration du schéma directeur d'assainissement sur le territoire de la commune de Saint Maximin La Sainte-Baume (83470), décomposée en cinq phases :

- Phase I : Etat des lieux et recueil des données
- Phase II : Campagnes de mesures et investigations de terrains
- Phase III : Diagnostic du comportement des réseaux et modélisation. Cette phase constitue une prestation supplémentaire éventuelle (PSE). L'acheteur choisira de retenir ou non l'option au moment de l'analyse des offres.
- Phase IV : Bilan du fonctionnement du système d'assainissement
- Phase V : Etablissement du Schéma directeur d'assainissement

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte a lancé le marché n°2023-13, selon la procédure de l'Appel d'Offres Ouvert soumis aux dispositions des articles R.2124-1, L.2124-2 et R.2161.2 à R.2161-5 du Code de la commande publique ;

CONSIDERANT qu'un avis d'appel public à concurrence a été envoyé en publication au JOUE, BOAMP et sur la plateforme e-marchespublics.com le 06/06/2023 et que la date limite de réception des offres était fixée au 10/07/2023 12h00 ;

CONSIDERANT que trois plis ont été réceptionnés sur le profil acheteur de l'Agglomération, en temps et en heure ;

CONSIDERANT que la Direction du Grand Cycle de l'Eau a procédé l'analyse des candidatures et des offres conformément aux critères énoncés dans le règlement de la consultation ;

CONSIDERANT que la Commission d'Appel d'Offres réunie le 06 septembre 2023 a attribué le marché à la SAS CEREG TERRITOIRES, sise 13420 Gémenos, dont l'offre s'élève à :

- Partie à prix global et forfaitaire (DPGF + PSE retenue) :
221 160,00 € HT soit 265 392,00 € TTC
- Partie à prix unitaire (DQE – les quantités ne sont pas contractuelles) :
7116,90 € HT soit 8540,28 € TTC

Il est demandé au Bureau communautaire :

- **D'AUTORISER** le Président à signer le marché n°2023-13 avec la SAS CEREG TERRITOIRES (13420 Gémenos) ainsi que tous les actes y afférents.

Après en avoir délibéré, le Bureau de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 18 septembre
2023

*Acte rendu exécutoire après télétransmission
le
et affichage le*

Le Président
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND